



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 mai 2005**

**Subventions aux associations culturelles**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 mai 2005

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005**

DELIBERATION D20050182

**Vie Culturelle et Associative**

**Subventions aux associations culturelles**

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes.

La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.

Elle soutient également l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.

La collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc...

### Manifestations et subventions exceptionnelles

<i>Imputation 65.3139.6574 Subventions aux associations de théâtre et autres créations</i>	
Cirque en scène – festival à la ferme de Chey	<b>3 500 €</b>

<i>Imputation 65.3111.6574 Subventions aux associations d'expression musicale</i>	
CAMJI – Rencontres Hip Hop	<b>30 000 €</b>

### Conventions d'objectifs

<i>Imputation 65.3139.6574 Subventions aux associations de théâtre et autres créations</i>	
Caus'toujours	<b>1 525 €</b>
Le chant de la carpe	<b>1 000 €</b>

<i>Imputation 65.3111.6574 Subventions aux associations d'expression musicale lyrique et chorégraphique</i>	
Le SNOB (Service de Nettoyage des Oreilles Bouchées)	<b>3 000 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions portant attribution d'une subvention :
  - \* A l'association Cirque en scène (festival à la ferme de Chey) pour un montant de 3 500 €.
  - \* Au CAMJI (rencontres Hip-Hop) pour un montant de 30 000 €.
  - \* A Caus'toujours pour un montant de 1 525 €.
  - \* Le chant de la carpe pour un montant de 1 000 €.
  - \* Le SNOB (Service de Nettoyage des Oreilles Bouchées) pour un montant de 3 000 €.
  
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
La Première Adjointe

**Françoise BILLY**

